re ; un bandit rendu au monde, sa victime, sans doute, mais quel effet !

Par un subterfuge innocent que je me garderai de dénoncer ici, comptant en faire usage encore à l'occasion, un impatient de temps à autre va aux nouvelles et parvient à surprendre les délibérations des jurés.

« Il y aura quatre condamnations à mort ! » C'est tout à coup l'écho qui arrive. La chose se répand au dehors, prématurée sans doute, incertaine, mais qu'importe !

« Il y a quatre condamnations à mort ! » C'est le cri qui s'en va par toute la ville, cela fait tâche d'huile, gagne les faubourgs et va rebondissant comme déjà des têtes qui roulent annoncer la nouvelle tant attendue, il faut bien le dire.

« Il y a eu quatre condamnations à mort !» C'est le mot qui sert de ralliement à toutes les personnes qui accourent, se croyant en retard, qui dévalent de tous les escaliers graves et tortueux, qui accourent de toutes les ruelles, qui jaillissent de toutes les portes cochères ou petites, des places où des femmes courent, où des hommes s'appellent en pressant le pas !

LE VERDICT DU JURY

Il est une heure et demie. La Cour reprend séance car le Jury a mis sur pied les 999 réponses qu'on attend de lui.

M. Risbès, président des jurés, commence sa longue lecture.

La salle, tout à l'heure vide, est remplie en un clin d'œil. Le public croit que c'est la sentence qui va être lue. Il arrive fiévreux, ardent. Là haut, dans la tribune des femmes, c'est un brouhaha indescriptible.

Silence : silence ! rugissent les malheureux huissiers. Bah ! la foule s'en moque bien et il faut que les gendarmes interviennent et menacent de mettre toute l'assistance à la porte.

Enfin, on s'est tu. Il n'y a plus que ce pauvre M. Risbès qui parle, qui lit les réponses.

« Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant *les hommes, nous* déclarons qui la réponse du Jury est :

— Pour la première question, oui à l'unanimité.

— Pour la deuxième question, oui à l'unanimité, et ainsi de suite dans un défilé menaçant de longueur. Les « oui à l'unanimité » sur tous les chefs d'accusation se suivent sans interruption jusqu'à la 119e question, où voici un « non » qui étonne. Les « oui à l'unanimité » reprennent avec une effroyable constance. On prévoit que les sentences vont être terribles !

Lorsqu'on arrive à la 999e réponse, il y a eu en tout 35 « non », *seulement, répondus.*

Les pronostics s'engagent. Certains avocats qui ont suivi le sens des réponses faites par le jury, se réjouissent. Ils prévoient des acquittements. « Je suis acquitté ! » chuchotent plusieurs.

Mais voici que l'on s'aperçoit qu'un « oui » répondu à la 817e question, concernant Marcel Deroo, va entraîner pour celui-ci la peine de mort !

Il y aurait cinq têtes jetées en expiation aux pieds de la société, quand M. le Procureur n'en a demandé que quatre !

Le jury a été prodigue ! M. le président Lefrançois s'en inquiète.

« Messieurs, je vois en examinant votre verdict qu'il a dû y avoir une erreur matérielle commise pour le numéro 817 ! Si cela vous convient, vous pourriez rentrer dans votre salle des délibérations et examiner ce point. »

Les jurés, bons enfants, acquiescent à la demande du président. Ils rentrent à nouveau dans leur cellule.

N'en sortiront-ils donc jamais !

Et, ironique sans doute, M. le président Lefrançois leur dit : « Vous savez que vous pouvez examiner à nouveau tous les points de votre verdict et y apporter tels changements que vous croirez utiles ! »

Après quelques minutes de conciliabule, les jurés reviennent. Ils ont répondu « non » à la question 817. M. Risbès n'a plus qu'à l'annoncer sans doute ? Hélas ! il apprend du président que la loi, formaliste, veut qu'on recommence la lecture du verdict en entier !

« Si cette histoire vous amuse, nous allons la, la, la recommencer ! » pourrait chanter M. Lefrançois.

A trois heures, c'est fini, MM. les jurés ont permission d'une heure pour aller dîner.

A tout à l'heure, la grande scène.

La Cour va délibérer

Il est quatre heures, la séance est à nouveau ouverte. Les inculpés qui ont été gardés dans deux salles séparées — l'une pour les hommes en bas, l'autre pour les femmes en haut, — durant la lecture du verdict du jury le matin, sont ramenés en séance.

Leurs physionomies sont calmes pour la plupart. Plusieurs qui ont appris par leurs avocats la nouvelle de leur très probable acquittement sont rayonnants.

Louise Matoret entr'autres, toute rouge de face a ses cheveux d'or pâle qui flamboient, elle semble une figure symbolique de la joie. Infiniment ses yeux *brillent*, elle a des gestes de petite fille qui exulte, qui va battre des mains et sauter sur la pointe des pieds...

La femme d'Abel *sanglote doucement*, sans cesser. Installée à son banc elle reprend sa position favorite, se penche en avant fortement, pour voir son « Abel », son dieu qui a sa figure ricanante de tous les jours d'audience.

Les Deroo ont l'air assez abattu. Ils penchent la tête et sont pâles. Voici soudain *Célinie Pollet, qui se trouve mal. Encore !* c'est le cri général sceptique !

Le médecin militaire vient l'examiner. « *Ce n'est rien !* » On ne s'occupe plus d'elle. Il est à remarquer que tout à l'heure Célinie va se remettre comme par enchantement dès que la Cour sera rentrée en séance et qu'elle n'en sortira qu'avec l'inévitable arrêt.

Mais ce n'est pas fini avec les questions et réponses du verdict. M. Louvet, greffier, en recommence la lecture maintenant. C'est long très long et les inculpés s'attachent de tous leurs yeux à la personne du greffier. Quelle grappe de regards aux lèvres du magistrat dont la voix faible donne la lecture du verdict énigmatique surtout pour les non-initiés.

LES DERNIERS MOTS

C'est fini. Ouf !

M. le président Lefrançois donne la parole à M. Mouron, qui fait fonction d'avocat général.

M. LE PROCUREUR. — Je demande que la Cour prononce contre tous ceux qui ont été reconnus coupables, les peines les plus sévères et maxima.

— Et vous, messieurs les défenseurs ? questionne M. Lefrançois.

C'est Me BELLANGER qui prend la parole le premier : « Pour Abel Pollet je n'ai rien à demander, à qui ne peut rien donner. Je supplie la Cour de faire droit à la requête présentée hier par mon client. Que l'on ait toute l'indulgence possible pour *sa femme!* »

C'est Me DEGAND ensuite : « Au nom de Théophile Deroo, je vous demande d'épar*gner sa mère, qui est vieille et qui ne mérite* pas les rigueurs de la loi ».

Me TREYFOUS demande : «Pour Fauvart Léon, songez qu'il a fait 16 mois de prison préventive pour un crime qu'il n'a jamais commis ! Je demande que la Cour veuille *bien se souvenir de ces circonstances* ».

Me JARDEL : « Je demande pour Marcel Deroo que vu ses bons antécédents on recule *la peine jusqu'aux limites de l'indulgence* ».

Me BRIQUET dit : « En ce qui concerne les époux Ovarlet, qui ont été mis en liberté provisoire, les excellents renseignements qui ont été donnés en leur faveur, l'exclusion de l'association de malfaiteurs dont ils ont bénéficié, doivent inspirer à la cour toute son indulgence. »

Me CORDONNIER. « Pour la femme Fauvart, en raison de son grand âge, je demande l'application la plus douce de la loi. »

M. Lefrançois demande ensuite aux accusés « s'ils ont quelque chose à ajouter ? » Tous se lèvent et disent : « Je demande par*don », sauf Abel et Auguste Pollet, qui dis*ent : « Non », sèchement en secouant la tête.

La vieille tireuse de cartes de la bande joint ses mains dans son geste coutumier de prière et elle pleurniche : « Faites-moi grâce ! »

Vite, vite, M. Lefrançois presse ses questions. Il sent combien l'instant est tragique et qu'il faut presser toutes les péripéties de la fin.

« Messieurs, la cour va en délibérer. »

Ces paroles dites d'un air grave par M. le président, tombent dans le hourvari fait par *la foule et cela fait un silence subit, comme* de l'huile qui tombe sur les vagues en fureur.

Dans l'angoisse générale on voit sur l'écran des vieilles tentures vertes se silhouetter les trois robes des magistrats, deux noires, une rouge et les bonnets des juges s'incliner pour s'engager dans un petit couloir obscur dont la porte se referme.

Il n'y a plus qu'à attendre.

La foule gronde

Comme les hommes sont pareils à des fauves quand il y a de la mort dans l'air, quand il y a de la vengeance à assouvir, de la justice à faire de façon sanglante !

La salle d'audience est bruyante d'une houle énorme, où les cris éclatent, où des « hou, hou » partent soudain, où des rires de femmes font des gammes aiguës... Oh ! ces rires de femmes là-haut dans la tribune réservée aux dames, comme ils retentissent cruellement durant ces minutes d'anxiété. Il y a là tous les inculpés, la face tendue vers la porte où les juges ont disparu et vont reparaître. Et ces rires dominent, ils cinglent l'angoisse de ceux qui attendent de tous *leurs nerfs, de leurs battements de cœur*, un rire s'éparpille, puis tout de suite, dans le même ton, c'est un sanglot qui le prolonge, qui l'achève... La *femme d'Abel Pollet* pleure et ne retire de ses yeux ses mains crispées et pâles que pour regarder, admirer, s'endolorir plus encore à la vue d'Abel, son cher homme, qui ricane toujours. Il a quelques mots pressés, tendres sûrement pour sa femme...

Ah ! ah ! le cri des spectateurs quand on va lever la toile d'une pièce de valeur. Ah ! ah ! c'est le capitaine de gendarmerie qui vient de sortir de la porte des juges ! On croyait que c'étaient les magistrats.

La bande a eu un sursaut en entendant le cri de la foule. Il faut la faire taire, cette *foule impitoyable. Il faut que les gendarmes* interviennent...

Ah ! ah ! enfin !

Voici les trois silhouettes, deux noires, une rouge qui repassent à nouveau devant l'écran plus sombre d'un peu plus de nuit. Il est cinq heures et demie juste.

LA SENTENCE

M. le président Lefrançois dépose son bonnet solennellement. Il semble qu'il vienne d'étouffer sous sa toque toutes les rumeurs de la foule, car celle-ci n'est plus que tout oreilles.

Dans le vaste silence la voix de M. le président sonne longuement, selon des textes des citations. On n'entend pas tout ça, on attend la fin, les condamnations !

« La cour,

Oui le verdict, etc.

Oui M. le procureur de la République, etc.

Oui MM. les défenseurs et accusés à qui la parole fut donnée en dernier...

Déclare que sous les inculpations de, etc.

Selon les articles du code, etc., l'arrêt suivant est rendu :

La terrible énumération des peines que nous publions en tête de cet article produit un effet d'un tragique intense auquel n'échappent même pas l'auditoire.

Une sensation d'effroi pèse sur tout le monde. Elle disparaît un peu quand le président prononce ces paroles :

Les condamnés ont 3 jours pour se pourvoir en cassation.

Messieurs, la session extraordinaire des assises est close.

Emmenez les condamnés. »

A MORT !

« A mort ! Ce seul cri par une seule bouche est hurlé. Il ne trouve pas d'écho. La foule cherche fiévreusement à voir quelle *figure font les terribles bandits, après l'épi*logue de leur épopée dernière. Mais les gendarmes, les soldats pressent les assistants. *Il faut sortir.*

Dans la salle vidée promptement on remet les menottes à tous les accusés.

Abel Pollet sourit. Il fait des gestes de dénégation à sa femme...

« Ne crains rien, dit-il, tu sais bien qu'on ne me coupera pas la tête ! »

La femme sanglote éperdument. C'est la plus vraiment désolée de toutes.

« C'est pitoyable ! C'est pitoyable ! pleure-t-elle, tout en regardant Abel de ses yeux langoureux et adorateurs.

Les bandits crânent

Les condamnés à mort crânent. Ils s'y attendaient. Le rire idiot d'Auguste retentit soudain. En flamand, il crie à ses compagnons : « Bah ! on sera un peu plus petits ! »

Les gendarmes maintenant les entraînent. Par les escaliers déserts, ils font dévaler toute la bande avec qui les avocats s'entretiennent une dernière fois...

Les voitures sont là, entourées de gendarmes à cheval, de soldats pressés.

On y fait monter les quatre condamnés à mort, tout d'abord et à la stupéfaction des rares assistants de cette scène voici que les quatre bandits entonnent la « Marseillaise ».

Allons enfants de la patrie
Not' dernier jour est arrivé.

C'est la « Marseillaise » adaptée sinistrement à la circonstance !

La porte de la grande voiture sombre se clot, les chevaux s'ébranlent, puis leur lourd galop tinte...

La « Marseillaise » des bandits sonne encore, ironique, inouïe, monstrueuse, et ainsi se finit la plus formidable affaire de ce début de siècle.

En France, tout finit par des chansons.

La foule veut lyncher les acquittés

Il est sept heures un quart quand la porte de la prison s'ouvre grande pour laisser passage aux acquittés, qui doivent se diriger vers la gare.

Plusieurs centaines de personnes, parmi lesquelles on remarque beaucoup de femmes, stationnent face à la prison, ayant la ferme intention de manifester contre les acquittés.

Aucun service d'ordre n'ayant été organisé, les femmes particulièrement donnent libre cours à leur colère en frappant les acquittés, et surtout Louise Matoret.

Ce fut sous les huées et les cris de : A mort ! poussés par cette foule houleuse, que les acquittés arrivent à la gare, où ils peuvent prendre leur train pour gagner Hazebrouck.

La manifestation contre les sous-ordre des Pollet a failli tourner au tragique.

ALEX WILL.

Une fabrique de bombes saute à Lisbonne

Lisbonne, 26 juin. — Une terrible explosion est survenue hier dans une chambre d'une maison d'apparence tranquille de Campo Urico, faubourg de Lisbonne, où l'on fabriquait secrètement des bombes.

D'après ce que disent les journaux, un révolutionnaire appelé Oliviera fabriquait ces bombes avec deux jeunes gens appelés Antonio et Francesco. Un incendie se déclara *subitement dans l'atelier clandestin et en* dépit des efforts des conjurés attaquait bientôt la chambre voisine où étaient emmagasinée une centaine de bombes.

Antonio et Francesco ont été sérieusement blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital, mais Oliviera a réussi à se sauver avant l'arrivée de la police. Le propriétaire de la maison a été arrêté.

Une barque chavire sur le Pô

NEUF MORTS

Turin, 25 juin. — La nuit dernière, une barque chargée de douze personnes traversait le Pô, lorsque par suite de la violence extrême du courant, occasionnée par la crue du torrent de Sangone, la barque a chaviré.

Des bateliers, témoins de l'accident, sont accourus et ont sauvé trois personnes.

Les neuf autres passagers, parmi lesquels se trouvaient quatre femmes, ont disparu dans les flots.

Pendant toute la nuit, des recherches ont été opérées sans résultat.

Le Sénat vote le rachat de l'Ouest

MAIS AUPARAVANT IL DECIDE DE FAIRE UNE ENQUETE SUR LES FUITES DU SCRUTIN D'HIER.

Paris, 26 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Antonin DUBOST et aussitôt se produit un assez grave incident à propos de l'adoption du procès-verbal. Dix-neuf sénateurs, portés comme n'ayant pas pris part au vote, viennent déclarer qu'ils avaient voté, dix-huit contre la motion d'ajournement de la commission des chemins de fer, et un pour ladite motion. Les protestataires défilent à la tribune, au milieu de la plus vive agitation.

Comme chez Robert Houdin !

DIX-NEUF BULLETINS VOLATILISES

M. COUYBA dit qu'un certain nombre de ses collègues et lui, MM. Desmons, Defarge, Barbaza, Honoré Leygue, Sigallas, Vieu, Combes, Chabert, Emmanuel Arène, Fagot, Jules Brisson, Magnien, Gobron, Potié, portés comme s'étant abstenus dans le même scrutin, déclarent avoir voté contre la motion d'ajournement de la commission. (Applaudissements à gauche).

Il a déposé lui-même un bulletin bleu dans l'urne en présence de MM. Bonnefoy-Sibour et Genoux.

M. EMMANUEL ARENE. — Nous demandons une enquête.

M. COIRAND. — J'ai voté contre la motion de la commission, alors que je suis marqué comme m'étant abstenu.

M. VIEU. — Je m'associe aux observations de M. Couyba et si le gouvernement avait été mis hier en minorité, j'en revendiquerais pleinement aujourd'hui la responsabilité de mon vote.

MM. JULES BRISSON, CHABERT, GOBRON, GUILLEMANT *défilent à la tribune* pour faire la même déclaration.

M. OURNAC. — Nous demandons une enquête.

M. COMBES monte à la tribune. La droite du Sénat se livre alors à une petite manifestation. A gauche on applaudit.

UNE VOIX (à droite). — Voilà l'oiseau noir !

M. COMBES. — Je sais qu'on m'appelle l'oiseau noir. (Rires). Vous me permettrez de négliger l'épithète.

Et, s'adressant à la droite, l'ancien président du Conseil s'écrie :

— J'ai mérité, du côté du Parlement, ce titre d'oiseau noir, mais l'interprétation de ma conduite est aujourd'hui soumise au jugement des Chambres. Dès les premiers jours de cette session, j'ai réuni le groupe de la gauche démocratique et je l'ai prié de délibérer sur la question du rachat. Je n'ai point caché à mes amis que j'étais dès ce moment partisan de cette réforme. J'avais prié mon ami M. Bonnefoy-Sibour, de voter pour moi en faveur du projet. J'ai donc été fort surpris d'apprendre que je m'étais abstenu. (Applaudissements).

M. ANTONIN DUBOST annonce qu'une enquête sera ouverte sur ces faits et que les résultats en seront communiqués au Sénat.

Ces rectifications ont, comme conséquence, de porter la majorité en faveur du cabinet, de trois qu'elle était hier, à vingt-et-un.

De rachat de l'Ouest est voté

On reprend à l'article 2 la discussion du projet de rachat de l'Ouest.

M. FLAISSIERES demande des explications sur la portée de cet article.

M. BARTHOU répond que le gouvernement priera la commission du budget de la Chambre d'examiner, dans le plus bref délai, le projet de loi organisant l'autonomie du réseau de l'Etat. D'autre part, le gouvernement aura à apprécier à quel moment l'intérêt public lui conseille de faire la notification du rachat. Il entend se réserver à cet égard une pleine liberté d'action.

Nous nous inspirerons des circonstances au mieux des intérêts de l'Etat, pour choisir le moment le plus opportun. M. Barthou se prononce contre un amendement déposé par M. Lintillac.

Puis M. PREVET vient faire connaître les *modifications décidées à l'article 2, d'accord* avec le gouvernement. Elles consistent dans la substitution du mot « loi » au mot « décret ». Les conditions générales d'administration provisoire, dit le nouveau texte, seront déterminées par une loi. Ce texte est adopté.

L'ensemble de la loi est adopté par 155 voix contre 118.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

L'IMPOT SUR LE REVENU DEVANT LA CHAMBRE

Les bénéfices commerciaux et industriels. — Les amendements

Paris, 26 juin. — La sance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. Etienne, vice-président.

On reprend la discussion de l'impôt sur le revenu.

Le *président rappelle que la Chambre* a adopté le paragraphe 1er de l'article 2.

La Commission propose la rédaction suivante *pour le paragraphe 2* :

« ... à l'égard des établissements ayant moins de trois ans d'existence, le revenu moyen sera calculé en tenant compte des résultats obtenus depuis l'ouverture de l'établissement. »

M. Renoult, rapporteur, dit que pour donner satisfaction aux observations présentées à la dernière séance, la Commission a *modifié* le texte de l'article 32.

Le paragraphe 2 est adopté.

M. Reinach demande à la Commission et au gouvernement de se prononcer tout au moins sur deux points essentiels. Il demande si l'on déduira du revenu *brut* les loyers des locaux industriels et les intérêts des capitaux empruntés pour l'exploitation.

M. Caillaux déclare qu'il est d'accord avec M. Reinach. La valeur locative de l'immeuble et les intérêts des capitaux empruntés pour le développement industriel doivent être compris dans les charges de l'industriel, mais sous certaines conditions qui devront être précisées.

Après un échange d'observations entre MM. du Halgouet, Gaston Menier, Perroche et Dussaussoy, le rapporteur, M. Renoult, rappelle à la Chambre qu'elle est en présence, au paragraphe 3 de l'article 32, de l'amendement de M. Magniaudé, énumérant les charges qui doivent être déduites.

M. Caillaux appuie les observations de M. Renoult et demande à la Chambre de repousser l'amendement de M. Magniaudé.

L'amendement de M. Magniaudé est soumis à la prise en considération.

Il est repoussé, après pointage, par 277 voix contre 260.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

La séance est levée à 11 heures 30 et renvoyée à cet après-midi, 3 heures.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

LES INTERPELLATIONS

Paris, 26 juin. — La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. Henri Brisson.

C'est vendredi, jour des *interpellations* ; aussi le public est-il très nombreux ; les galeries et les tribunes publiques sont bondées ; de *jolies toilettes claires égaient* la salle.

Au banc des ministres, MM. Briand et Doumergue.

La révocation de M. Roux-Costadau

On aborde la discussion de l'interpellation de M. Alexandre Blanc sur la mesure prise gagées contre M. Roux-Costadau qu'au mois d'être révoqué malgré l'avis contraire et motivé du conseil départemental de la Drôme.

M. Alexandre Blanc monte à la tribune.

M. Alexandre Blanc se demande pourquoi les poursuites administratives n'ont été engagées contre M. Roux-Costadau qu'au mois d'avril dernier, alors que la faute qui lui est reprochée date du mois de décembre d'avant, et pourquoi le jugement n'a été rendu qu'au mois de mai dernier.

Cet instituteur a été puni pour avoir fait en dehors de son école des conférences sur le socialisme.

Alexandre Blanc se demande pourquoi on a attendu les élections municipales pour le poursuivre. Il rappelle que cet instituteur n'a jamais reçu un blâme depuis les élections législatives.

M. DOUMERGUE. — Il a été blâmé en 1904.

Alexandre BLANC. — J'ai dit qu'il n'avait pas été blâmé depuis les élections législatives.

L'orateur refait l'historique des faits qui sont reprochés à M. Roux-Costadau ; c'est surtout d'avoir dit, dans une réunion publique, que si le prolétariat était maître du pouvoir, il devrait se saisir des ministres et des membres du parlement et les fusiller. (Explosion d'hilarité.)

A Valence, on exagère quelquefois sa pensée. M. Doumergue doit le savoir, lui qui est de Tarascon. (Rires.)

M. Roux-Costadau était plus modéré que moi. (Nouveaux rires.)

L'orateur explique que la phrase prononcée par M. Roux-Costadau visait le cas où le gouvernement français, ayant refusé l'arbitrage proposé par l'Allemagne, déchaînerait la guerre. (Exclamations sur divers bancs. Applaudissements à l'extrême gauche.)

Alexandre Blanc termine en disant que Roux-Costadau n'a pas excédé son droit de citoyen.

M. Louis DUMONT, député de Valence, regrette que le gouvernement, voulant faire un exemple, ait choisi M. Roux-Costadau. Le gouvernement a très mal choisi son exemple. La conférence, cause de l'incident, ne créa aucune émotion à Valence, où elle resta ignorée.

L'orateur rend à M. Roux-Costadau le témoignage qu'il fut pour lui, aux dernières élections, un concurrent courtois.

M. Roux-Costadau n'est pas un propagandiste violent.

DISCOURS DE M. BUISSON

M. BUISSON monte à la tribune acclamé par la gauche.

Il admet pour un instant que l'instituteur coupable eût mérité la peine qui fut infligée ; elle n'aurait pas dû lui être appliquée, puisque le conseil départemental ne s'était prononcé que pour la censure ; il compare les *règlements militaires* ; lorsqu'une juridiction militaire s'est prononcée, la juridiction d'appel ne peut que diminuer la peine et non l'aggraver ; c'est le contraire qui s'est produit dans l'affaire de M. Roux-Costadau et c'est contre cela qu'il proteste.

L'orateur dit ensuite que beaucoup de personnes ont voulu donner aux instituteurs des leçons de patriotisme entachées de manœuvres politiques.

M. BARRES. — Les leçons sont venues des instituteurs eux-mêmes, notamment de M. Bocquillon.

M. F. BUISSON. — Et de M. Barrès, qui a donné aux instituteurs le *sobriquet* de « Maître Aliboron » ; l'orateur félicite ensuite les instituteurs de ne s'être pas laissés enrégimenter dans la ligue de M. Bocquillon. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

S'ils avaient épousé les doctrines patriotiques de M. Jules Lemaître, après avoir crié : « Vive la Patrie ! ils crieraient aujourd'hui : Vive *le Roi !* (*Applaudissements* à l'extrême gauche.)

L'orateur demande qu'on applique aux instituteurs la *même règle* qu'à tous les autres fonctionnaires. (L'orateur est très applaudi à l'extrême gauche.)

M. Doumergue à la tribune

Le ministre fait l'historique des faits qui ont amené la révocation de M. Roux Costadau.

Le Conseil départemental avait bien prononcé la peine de la censure, mais le préfet crut devoir appliquer celle de la révocation.

Le ministre n'aurait pas hésité à rapporter la décision s'il l'avait crue exagérée, mais il estime que les considérants du Conseil départemental ont justifié la révocation ; il l'a maintenue dans l'intérêt de la justice et dans celui des instituteurs eux-mêmes malgré la campagne de menaces dirigée contre lui. On parle de hauteur de caractère, comment expliquer que M. Roux Costadau *enseigne à ses élèves le contraire de ce qu'il* dit dans les conférences publiques ? Car il est obligé par ses fonctions d'enseigner l'amour de la Patrie que nous ne séparons pas de la République et s'il ne l'enseignait pas il n'aurait pas le droit d'être instituteur.

Il serait surprenant que dans un corps de 110,000 instituteurs il ne se trouvât pas un égaré, un imprudent, un fou parfois. Quand on en trouve un il faut agir avec vigueur pour préserver tous les autres qui sont l'immense majorité et qui méritent tous les éloges. Ceux-là on les défendra avec d'autant plus de force contre certaines attaques qu'on les aura nettement séparés du petit nombre de ceux qui risqueraient, par leur attitude de compromettre la Patrie. (Applaudissements à gauche.)

Les ordres du jour

Après une courte réplique d'Alexandre Blanc, LE PRESIDENT annonce qu'il a reçu quatre ordres du jour.

Le gouvernement accepte celui de M. Plissonnier qui approuve les déclarations du gouvernement.

Alexandre Blanc réclame la priorité en faveur du sien ; elle est repoussée par 459 voix contre 76.

Finalement le président met aux voix l'ordre du jour de M. Plissonnier, ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Il est adopté par 472 voix contre 70.

La suppression de la peine de mort

ON DISCUTERA VENDREDI LA QUESTION DU MAINTIEN OU DE LA SUPPRESSION DE LA PEINE DE MORT

M. CASTILLARD demande à la Chambre d'inscrire à la séance de vendredi en tête de l'ordre du jour, la discussion du projet de loi sur l'abolition de la peine de mort qui devait venir aujourd'hui après l'interpellation de M. Alexandre Blanc.

Discours de Briand

BRIAND, ministre de la Justice. — Le gouvernement s'était tenu à la disposition de la Chambre pour discuter aujourd'hui, mais il doit rappeler quelle est la situation.

La Chambre était saisi d'un rapport dans la séance des conclusions de la commission.

FEUILLETON DU 27 JUIN. — N. 34

LE POLICIER

PAR

Oscar MÉTÉNIER

Le tenancier profita de ce moment d'effarement général pour faire enlever le corps de la victime.

Les valets de pied du cercle, quand le premier pansement eût été opéré, le transportèrent dans une des *voitures qui stationnaient* à la porte.

— Vous venez, docteur ? demanda M. Auguste.

— Oui, je vous suis... et nous allons accompagner jusque chez lui M. Martero, pour le cas où en route surviendrait une complication.

Mais avant de descendre, le docteur se pencha à l'oreille du joueur qui avait réclamé l'intervention du commissaire.

— Ne vous occupez pas d'Auguste, qui vient avec moi, mais faites prévenir la police. Je viens de vérifier les poches de monsieur Martero... Le vol a été le mobile du crime.

— Bien, ce sera fait.

Et tandis que la voiture prenait au petit trot le chemin d'Auteuil, un valet de pied, sur l'ordre du ponte récalcitrant, courait au poste de l'Opéra.

Ce fut, en attendant l'arrivée du magistrat, le paradoxal sous-brigadier Duvivier qui se présenta.

Il vint, flanqué de deux gardiens, tira son carnet d'un air important et considérant l'escalier qu'on lavait à grande eau pour faire disparaître les traces sanglantes :

— Où est le patron ? demanda-t-il.

— Nous étions là ! hasarda timidement un des assistants.

— Vous n'êtes pas le patron... est-ce pas ? ... Alors, rompez ! proclama Duvivier... Je parle français, je suppose !...

— Le patron, comme vous le dites, vient de partir. Il est allé accompagner la victime.

— La victime ? Pourquoi accompagner la victime ? Il fallait la laisser là jusqu'à notre arrivée... Nous sommes la justice, entendez-vous !

— La justice est représentée par un rude abruti ! dit tout bas l'un des joueurs.

Duvivier continua :

— Alors.... vous dites qu'on a tué quelqu'un ? Qui ça ? Qui est-ce qui a tué quelqu'un ?.... Où est l'assassin ?

Cette fois, malgré la gravité de la situation, les assistants ne purent se retenir de rire. Tous avaient vu, et fort souvent, des imbéciles, mais jamais de ce calibre...

Heureusement, cette scène burlesque prit fin assez rapidement. Le commissaire, M. Guénard, venait d'arriver.

Cette fois, la scène changea. Il éloigna le sous-brigadier, s'installa dans un des salons du cercle, et commença ses constatations avec un tact qui fit oublier aux joueurs l'insigne bêtise du subordonné de ce magistrat.

Par l'ordre du commissaire, des télégrammes avaient été immédiatement lancés, avisant le Parquet et la Préfecture.

Presque en même temps que le chef de la Sûreté, accourant, aussitôt après la réception de la dépêche, apparut le tenancier :

— Eh bien ? Et monsieur Martero ?

— Mort en arrivant chez lui !

— A-t-il pu parler ?

— Mort sans avoir repris connaissance !

Rentré rue de la Harpe, Gaston de Moncy ouvrit le portefeuille rouge non sans une certaine émotion.

Allait-il au moins y trouver la fortune qu'il espérait... sur laquelle il comptait.

Il vida les poches intérieures, en fit tomber les liasses de billets et il compta. Sur cet homme qu'il avait vu sortir du cercle, porteur parfois de deux cent mille francs, il ne trouva que trente-deux mille francs en trois liasses de dix mille et quatre billets de cinq cents francs...

Il était tombé sur un des jours de déveine... à moins que l'étranger ne se fût démuni en laissant à la caisse la forte somme.

Ainsi il avait commis presque gratuitement son crime, car enfin, lorsqu'il aurait payé à Alfred Delerue le reliquat de la dette Antonio Mullet, que lui resterait-il ?

A peine sept mille francs, qui ne lui laisseraient pas même la ressource de fuir, au cas où un soupçon viendrait à l'effleurer !

Mais comme s'il eût puisé dans l'acte brutal qu'il venait de commettre un nouveau courage, il jeta au fond d'un placard le portefeuille rouge, mit en lieu sûr les billets de banque, lava soigneusement les parties de son habillement qui se trouvaient tachées de sang et se mit au lit en pensant :

— Demain, il s'agit de se débrouiller et de montrer du sang-froid... Aujourd'hui, reposons-nous.

Le sommeil fut long à venir. Les nerfs dansaient sous sa peau. Enfin, il s'endormit et il ne se réveilla que le lendemain, alors qu'il faisait déjà grand jour.

Tout d'abord, il éprouva une sensation étrange. La réalité se confondait avec la fiction. Il se demanda sincèrement pendant une minute s'il n'avait pas rêvé... s'il avait bien réellement tué Martero...

Et il ne fallut pas moins que la vue des *billets pour le convaincre que le meurtre* était réel.

— Eh bien ! maintenant, conclut-il, allons ! *prenons le taureau par les cornes !*

Chose étrange ! il ne se sentait hanté par aucun remords. Il lui semblait simplement qu'il avait purgé la terre d'un monstre, le seul qui fut pour lui spécialement un obstacle, que tout désormais allait lui sourire...

Le soleil lui semblait plus radieux et l'idée de la lutte qu'il allait être obligé de soutenir lui donnait de nouvelles forces.

En sortant de chez lui, il se fit conduire dans une maison de confection et acheta de nouveaux habits.

Une seule question le préoccupait. Bien qu'il fût convaincu d'avoir tué Martero, il doutait encore. S'il l'avait raté cependant ?...

Mais comme il était persuadé que le rastaquouère avait à peine eu le temps de l'entrevoir, il voulait lui enlever par un changement radical de costume — pour le cas peu probable où il serait confronté avec lui, — toute chance de le *reconnaître*.

Son plan était simple, en effet. Il continuerait son genre de vie comme si rien ne se fut passé.

Et il comptait le soir se faire raconter en détail toutes les circonstances de l'attentat inouï qui ferait évidemment ce jour-là le sujet de la conversation de tous les membres du cercle — si toutefois le cercle n'était pas fermé.

Puis, ces résolutions prises, il se fit conduire rue Drouot, au poste central.

Il était dix heures du matin.

L'officier de paix Rouffard reçut aussitôt Gaston et écouta le récit que celui-ci lui fit de son aventure avec Duvivier de l'air d'un homme absolument fixé sur la manière d'opérer de ses agents et que, par conséquent, nulle gaffe ne saurait étonner.

— Mon Dieu, monsieur, oui, dit-il, il me reste à vous demander excuse pour mon subordonné. D'avance, soyez sûr qu'il a cru agir selon sa conscience... Seulement son entendement est si étroit ! Hélas ! nous ne recrutons pas nos hommes à l'Ecole normale... Et vous avez eu justement la malchance de tomber sur le plus borné et le moins intelligent de tous les gradés de mon arrondissement. Il a manqué de tact, il n'a rien compris à *votre affaire* et il a agi selon que sa nature frustre le lui commandait...

— Mais, en attendant, j'ai été traité trop cavalièrement pour pouvoir en prendre mon parti...

— Je l'admets. Mais vous avez aussi trop d'esprit pour vouloir peut-être briser la carrière d'un malheureux en portant, contre lui, en haut lieu, une plainte formelle...

— Assurément... cependant je voudrais au moins une satisfaction.

— Vous l'aurez ! Ce soir même, je ferai appeler Duvivier et je lui laverai la tête, de façon à lui apprendre à apporter dans ses relations avec le public un peu plus d'urbanité et de modération... Je vous promets que vous serez vengé, et si j'ai insisté pour que vous vous contentiez de cette réparation morale, c'est que l'affaire en elle-même n'a pas une importance capitale et que si elle était portée *devant les grands chefs, il en résulterait* pour ce pauvre sous-brigadier un châtiment qui ne serait probablement pas proportionné au tort qu'il vous a fait.

— Une peine qui vaudrait plus de trente-trois francs cinquante centimes, dit en riant Gaston.

— Justement, répliqua l'officier de paix, et je vous remercie pour lui... N'est-il pas du devoir d'un chef de défendre un peu ses inférieurs et de savoir plaider pour eux à propos. C'est que, je ne sais si vous l'ignorez, on ne plaisante pas chez nous avec ces sortes de peccadilles.

— Soit, c'est entendu, monsieur, et je vous remercie de votre bon accueil.

— C'est moi qui vous remercie... Comptez que justice sera faite.

Gaston prit congé de l'officier de paix, heureux au fond de voir cette aventure se terminer ainsi, car dans le fond de son cœur, il s'était rendu au poste bien moins dans le but de se plaindre que de se trouver à même d'apprendre quelque chose sur le crime, qui avait dû, une heure plus tard, mettre en mouvement toute la police de l'arrondissement.

Et M. Rouffard n'avait pas même fait allusion à ce fait, sur lequel certainement il en *savait long*.

Il sortit, et à peine sur le trottoir, il se croisa avec un camelot, criant à tue-tête :

— Demandez le crime du boulevard Haussmann ! Derniers détails.

Il acheta un numéro du journal, et parcourut avidement l'article qui le concernait.

Un filet très concis lui apprit seulement que Martero, qui n'avait pas été tué sur le coup, était mort pendant le trajet du boulevard Haussmann à Auteil, sans avoir repris connaissance.

Il respira... se sentit soulagé de l'inquiétude sourde qu'il éprouvait ; mais il tombe brusquement en arrêt sur les dernières lignes :

(A suivre). Oscar METENIER.

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGEES - CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 89, LILLE